

(1)  
(N° 42.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 19 MARS 1872.

---

### **Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Dé- partement de la Guerre un crédit spécial de 450,000 francs pour l'installation de l'Acadé- mie militaire à la Cambre.**

*(Voir les Nos 180 et 206 de la Chambre des Représentants, session de 1871-1872.)*

---

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président, DEHASSE DE GRAND RY, SACQUELEU, le  
Comte LÉON DE ROBIANO, le Baron D'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE, et E. ORBAN,  
Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission de la Guerre m'a chargé de vous présenter le rapport sur l'acquisition et l'appropriation des locaux de l'ancienne Abbaye de la Cambre, pour y installer l'École militaire et y centraliser tous les services de l'enseignement sous le nom d'Académie militaire.

La Commission, en adoptant le projet, a reconnu l'utilité de cette centralisation, au point de vue de l'enseignement même et de l'économie qui en résultera dans l'avenir.

A toutes les époques et principalement dans les temps présents, la science est la première et la plus sûre garantie du succès, et tout le monde sait que l'art militaire, de nos jours, surtout est devenu avant tout une science. Les événements nous l'ont encore récemment prouvé.

C'est donc une pensée juste et féconde qui a inspiré le projet de centraliser dans un même local, l'École militaire proprement dite, l'École de guerre et l'École de cavalerie; cette pensée ne peut produire que d'heureux effets, elle fécondera le travail par l'émulation.

A un autre point de vue elle créera une économie en faisant disparaître le dédoublement de certains cours, imposés aujourd'hui par la dispersion des différents établissements d'enseignement militaire.

La Commission n'a pas examiné la question de propriété de l'ancienne Abbaye de la Cambre, objet d'un litige non encore définitivement vidé entre l'État

( 2 )

et la province du Brabant, mais le Gouvernement a déjà donné l'assurance dans une autre enceinte, qu'il ne sera pas dépensé un centime sur le crédit demandé avant que l'on ne soit d'accord sur les conséquences, soit du procès, soit de cette dépense même.

La Commission se fiant à cette déclaration, vous propose, Messieurs, l'adoption pure et simple du Projet à l'unanimité de ses membres présents.

*Le Président,*  
**J. VAN SCHOOR.**

*Le Rapporteur,*  
**E. ORBAN.**